



FORMATION

PONT ROULANT R423

PUBLIC CONCERNE

■ Toute personne amenée à manutentionner des charges en utilisant des ponts roulants, élingues et autres matériels de levage

PRE REQUIS

■ Aptitude médicale pour la conduite de pont roulant

■ Être âgé d'au moins 18 ans

DUREE

1 jour soit 7h

MOYENS PEDAGOGIQUES

■ Matériel pédagogique (Plots, ...)

■ Livret remis aux stagiaires

■ Espace d'évolution permettant la conduite d'un pont roulant

■ Pont roulant

PROFIL INTERVENANT

■ Formateur en pont roulant ou spécialisé sur cette thématique

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Vincent RABET

OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite des ponts roulants
- Maîtriser les techniques d'élingage
- Intégrer la prévention à la manutention des charges
- Diriger des manipulations en tant que Chargé de Manœuvre au sol

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE (Durée 3,5 heures)

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Définition
- Les responsabilités de l'élingueur et du pontier
- Autorisation de conduite
- Équipements de protection individuelle
- Les mesures de sécurité

LA PRÉVENTION

- Les principes généraux
- Les accidents du travail
- Les chiffres et causes
- Les enjeux, les acteurs

LA TECHNOLOGIE DES PORTIQUES A BATEAUX

- Les différents organes de sécurité des portiques
- Les différentes charpentes
- Les différentes commandes
- Les dispositifs de sécurité
- Les caractéristiques des portiques
- La prise de poste et le Vérifications générale: Périodiques (VGP)

FORMATION PRATIQUE

(Durée 3,5 heures mini selon le niveau du stagiaire)

ÉLINGAGE

- Les différentes élingues
- La confection des élingues
- Le coefficient de sécurité
- Les caractéristiques des élingues
- La vérification et stockage des élingues
- Les autres accessoires de levage
- Les règles d'élingage

RÈGLES DE CONDUITE EN SÉCURITÉ

- Le levage et déplacement d'une charge
- Les risques particuliers
- La dépose de la charge et la fin de poste
- Les gestes de commandement de levage
- Les signalisations de sécurité

Contrôle de connaissances théoriques et des savoir-faire (Durée 1h)

QCM permettant à chaque participant de valider ses acquis.

Temps d'appropriation et d'échange et évaluation de la satisfaction des stagiaires (15 minutes)

Attestation de formation : validité 5 ans